

Edito

Aménagement du territoire
Encore des difficultés en vue

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) souhaite mettre en consultation la 2^{ème} étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire en novembre 2014. Elle porte sur les dispositions relatives aux constructions en zone agricole.

Aujourd'hui, tous ceux qui ont construit un bâtiment d'exploitation agricole ou qui ont voulu transformer des bâtiments existants sont unanimes à dire que les procédures basées sur la loi actuelle sont longues, compliquées, coûteuses et tracassières. Cette révision annoncée est donc attendue avec impatience par les milieux agricoles.

Hélas, les informations dont nous disposons sur le projet en préparation ne sont guère encourageantes. Elles sont même inquiétantes. Ainsi, il faudra davantage de place pour des paysages proches de la nature en zone agricole. Les surfaces d'assolement utilisées par les constructions agricoles devront être compensées et ces constructions ne pourront pas être affectées à une autre utilisation que celle prévue initialement. Vive les permis de construire limités temporairement et vive l'obligation de démolir, par exemple après 20 ans d'utilisation. La construction d'une maison d'habitation directement liée à un bâtiment agricole comme un rural pour les vaches laitières relèvera pratiquement de l'impossibilité.

Le salut devrait passer, selon le projet, par la création de zones de développement agricole au niveau communal qui, une fois légalisées, permettraient de faciliter la construction de bâtiments et d'installations agricoles. Mais la mise en place de ces zones pourrait s'avérer encore plus compliquée que les procédures actuelles.

Pour terminer, il faut noter que le projet n'aborde guère la réaffectation et l'utilisation de bâtiments qui ont perdu leur vocation agricole.

Des corrections importantes seront donc nécessaires et l'agriculture devra une fois de plus se battre pour ramener un peu de bon sens et moins de tracasseries et de juridisme étroit dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Walter Willener